

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-et-un-février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2024

*Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Marc RIBET (Adjoint), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Edith ROUX, Martine RIZZON (pouvoir à Edith ROUX), Nathalie FAVRE, Pierre GOLDIN (arrivé à 19h30), Fabrice DANNA. (conseillers municipaux) :*

*Absent : Noël CASTE*

*Excusé : Martine RIZZON (pouvoir à Edith ROUX) ; Aurélie BLAUD ;*

*Secrétaire de séance : Céline REVOL*

### **2024-17D-Actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR) sur le territoire de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (délibération)**

**Préambule** : En 2022-2023, le service Tourisme de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné a procédé à un diagnostic du réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR afin de contribuer à son amélioration (sécurisation des routes et des carrefours dangereux, réduction de la part goudronnée, inscription d'itinéraires agréables...). Une dynamique de concertation avec les communes et les associations de randonnée a été menée pour déterminer ensemble ce nouveau réseau validé en COPIL PDIPR le 4 septembre 2023 et en commission tourisme le 13 septembre 2023.

Afin d'entériner ce nouveau réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR, la Communauté de Communes demande à ses communes membres de délibérer.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 retranscrite à l'article L361-1 du Code de l'environnement et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenades et de randonnée ;

**Considérant** que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Conseil Départemental de l'Isère a réalisé ce plan,

**Considérant** que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune ;

**Entendu l'exposé de Madame Le Maire, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

➤ **ACCEPTE** l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées des chemins reportés sur la carte ci-annexée (tableau d'assemblage du cadastre)

➤ **S'ENGAGE** à ne pas aliéner la totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

➤ **S'ENGAGE** également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

➤ **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public et ouvert des sentiers concernés,

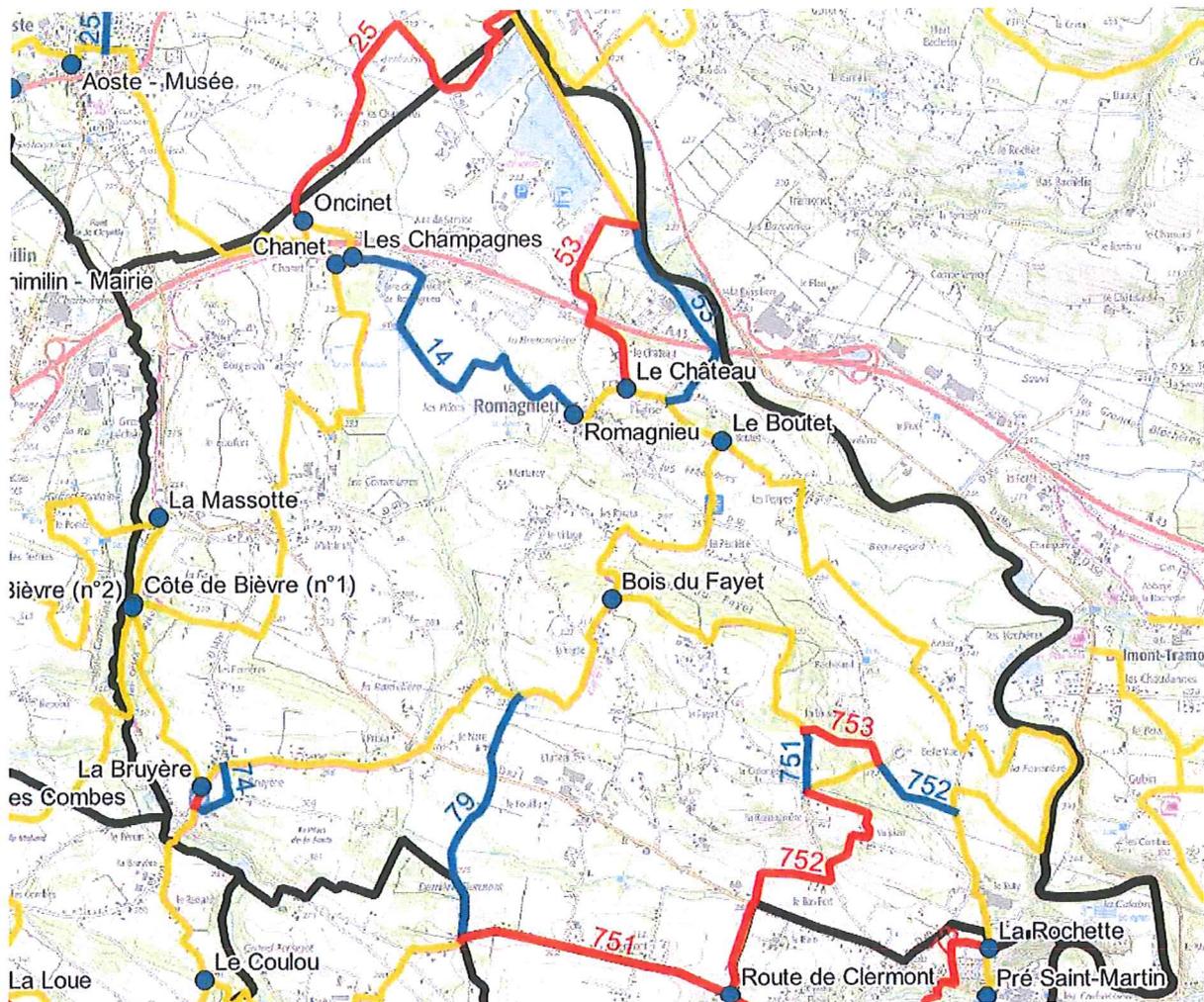
- **S'ENGAGE** à rouvrir la portion du chemin Favatière située le long du Guers dont l'emprise a été emportée par le cours d'eau au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Pour ce faire, il s'agit de déclasser et de recréer l'emprise du chemin en retrait du cours d'eau, de débroussailler et d'élaguer afin de rendre praticable le cheminement pour les randonneurs à pied, à vélo à cheval. La Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné s'autorisera à déclasser et à débaliser ce chemin s'il n'est pas de nouveau praticable à la date mentionnée,
- **PREND NOTE** qu'en cas de passage inévitable sur une propriété privée, il sera passé une convention entre le Département et le propriétaire.

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 21 février 2024  
Le Maire, **Céline REVOL**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Céline Revol', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE ROMAGNIEU' around the top edge and '38 (Isère)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure holding a staff.

## Annexe 1 : plan général des itinéraires inscrits au PDIPR sur la Commune



### Légende :

- Itinéraire inscrit au PDIPR (maintien)
- Itinéraire inscrit au PDIPR (ajout)
- Itinéraire déclassé du PDIPR
- Limite communale

## Annexes 2 : plans cadastrés des itinéraires inscrits au PDIPR sur la Commune

A ajouter

### Légende :

-  Itinéraire inscrit au PDIPR (maintien)
-  Itinéraire inscrit au PDIPR (ajout)
-  Itinéraire déclassé du PDIPR
-  Limite communale